

Séance du jeudi 05 septembre 2024

Date de la convocation: 02/09/2024

Membres en
exercice : 14

Présents : 10

Votants: 13

Pour : 13

Contre : 0

Abstentions : 0

L'an deux mille vingt-quatre et le cinq septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Olivier MAGUET,

Présents : Olivier MAGUET, Annick IENZER, Joël BOISSIERE, Anne COLLINOT, Adeline BEAUFUMÉ, Thomas HOURLIER, Emilie KONNERT, Catherine PECHERY, Jacky PECHERY, Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA

Représentés : Jean-Jacques DEBIEVE par Flavie ROUSSEAU-LEKUCHULA, Richard DETHYRE par Olivier MAGUET, Michèle MATHIEU par Anne COLLINOT

Excusés : Barbara LOUCHART

Absents:

CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR L'OPERATION DE DESAMIANTAGE, CURAGE ET DECONSTRUCTION DU SITE DE L'EX-VILLAGE VACANCES - (D 2024 067)

Le Maire rappelle au Conseil municipal que l'opération de démolition des 13 bâtiments et de la piscine du site de l'ex-village vacances a fait l'objet d'un avis d'appel public à la concurrence en juillet 2024 avec une date limite de remise des offres des entreprises au 1^{er} août 2024 à 12h00 et une ouverture des plis le même jour à 14h00.

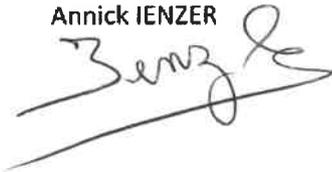
Il informe le Conseil municipal que 5 entreprises ont remis une offre, dont 4 ont été jugées conformes au dossier de consultation des entreprises – une des entreprises n'ayant pas fourni une pièce contractuelle (le DQE-BPU) Il partage le rapport d'analyse des offres établi par l'AMO Ginger Deleo et propose de retenir l'offre la mieux classée au regard des critères d'analyse des offres tels qu'ils figuraient au règlement de la consultation.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et par un vote à main levée à l'unanimité, DÉCIDE d'attribuer le marché de désamiantage, curage et déconstruction du site de l'ex-village vacances à l'entreprise 4D dont le siège social est au 115, boulevard de la Millière à MARSEILLE (13011) pour un montant de 578 587 € HT pour la tranche ferme et 119 821 HT pour le DQE.

AUTORISE le Maire à signer tout document inhérent à la présente délibération.

Ainsi délibéré, les jours mois et an, et que dessus ont signé tous les membres présents.

Secrétaire de séance
Annick IENZER



Le Maire
Olivier MAGUET

